



# La Chaux *info*

Editeur responsable: La Municipalité

N° 44 - mai 2016

**Edito  
de Brigitte Dufour  
Syndique**

Si la loi sur l'information (LInfo) en vigueur depuis 2003 vise à garantir la transparence des activités des autorités communales, on ne peut que constater la difficulté des petites communes à mettre en place une politique d'information active.

La transparence a pour but de renforcer la confiance des citoyens, faciliter l'activité des autorités, augmenter la crédibilité de l'action publique et assurer le bon fonctionnement de la démocratie. C'est un bien joli principe que je m'efforce d'appliquer au quotidien mais le manque de temps anéantit régulièrement toutes les velléités d'améliorer ce devoir de transparence.

Néanmoins, l'accès aux documents officiels est un droit que les citoyens ont acquis avec la LInfo. Concrètement, cela signifie que les autorités ont le devoir de communiquer spontanément des informations sur leurs activités d'intérêt général et de développer les moyens nécessaires à expliquer leurs projets, ainsi que leurs actions.

A la Chaux, cela s'exprime de plusieurs façons : les citoyens ont le droit de consulter des documents officiels émis ou détenus par les autorités, à moins qu'un texte légal ou un intérêt public ou privé prépondérant ne s'oppose à cette consultation ; la Municipalité informe le Conseil général de ses activités et explique les projets soit dans les préavis municipaux ou lors de séance publique d'information, par exemple, le 12 avril sur le Plan général d'affectation. Ces moments ont pour but de faciliter les échanges avec le public.

**Un pas vient d'être franchi. Le PGA et le PPA sont dorénavant à l'enquête publique pour 30 jours jusqu'au 13 juin. Tout le dossier est disponible au bureau communal ou sur le site de la commune.**

**Fondation culturelle  
et sociale de La Chaux**

Comme vous le savez sans doute, notre Commune abrite une Fondation culturelle et sociale, créée en 2004. C'est un organisme de droit public absolument distinct de la Commune, dont le but est de soutenir financièrement notre vie villageoise (dépenses culturelles, éducatives, sportives et sociales). Contrairement à ce que pensent certains villageois, cette Fondation n'appartient pas à notre Commune.

Ayant constaté de graves dysfonctionnements, la Municipalité a depuis l'automne dernier essayé de trouver un accord à l'amiable avec la Fondation, afin de préserver la paix du village et d'éviter des poursuites pour abus de biens publics. Mais, à ce jour, aucune des dispositions projetées ne sont entrées en vigueur.

En conséquence, elle a demandé un audit à l'Autorité de surveillance des fondations et envoyé copie de cette lettre au Procureur et à la Préfète. Les problèmes portent notamment sur :

- La comptabilité croisée entre la Commune et la Fondation, la première ayant payé Frs 50'000.- de factures de la Fondation. Pour un montant inconnu, une partie du personnel communal a été payé par la Commune pour des travaux envers la Fondation. L'ancien Syndic a également été défrayé jusqu'en 2015 par la Commune pour la gérance de la Fondation.
- Le contrôle des comptes.
- Le fait que la Fondation n'a pas rempli ses buts : sur les quelques Frs 1'350'000.- entrés dans ses caisses (2004-2014), la Fondation n'a dépensé que Frs 28'000.- pour ses buts, soit 2%. La Commune a injecté à sa place Frs 81'000.- dans l'aide à des associations villageoises. Ce fait n'a pas été expliqué à la population. L'argent de la Fondation est allé à l'entretien d'un immeuble considéré comme en très bon état au moment de sa vente à bas prix par la Commune. Etc.

Stellina Cardonne, Jean-Daniel Guex, Pascal Rossy, Cédric Chanson

**Conseil général**

Un vent de nouveauté souffle sur le conseil général !

Les procès-verbaux des séances seront dorénavant publiés sur le site de la commune, dans un délai d'environ 3 semaines après la séance. Vous pouvez déjà découvrir celui du 17 mars dernier ! Cette nouveauté, permettra aux absents lors du conseil et à l'ensemble de la population, de prendre connaissance beaucoup plus rapidement des points discutés et votés lors des conseils. Une version « papier » sera également disponible au bureau communal.



# La Chaux *info*

Editeur responsable: La Municipalité

N° 44 - mai 2016

Lors du prochain conseil, une version « condensée » du procès-verbal sera lue et soumise au conseil pour approbation.

Cette mini-révolution, ou plutôt évolution a pour but de faire circuler beaucoup plus rapidement les informations importantes au sein de notre village !

*Tiziana Corset et François Egger*

## **Assermentation**

En présence de la Préfète Mme Andrea Arn, l'installation des autorités communales pour la législature 2016-2021 a eu lieu le jeudi 14 avril, législature qui commence le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Réunie en séance le 20 avril, la prochaine Municipalité de La Chaux s'est organisée pour la législature 2016 – 2021. Plus d'infos au pilier public et sur le site communal.

Le dernier Conseil général de la législature actuelle aura lieu le 9 juin à 20h.

## **Travaux bruyants**

Sauf autorisation de la Municipalité, tout travail bruyant ... est interdit entre 20 heures et 7 heures, ainsi que que les dimanches et jours fériés usuels. ... En outre, l'usage des tondeuses à gazon et engins similaires (tronçonneuses, scies circulaires, etc...) est interdit entre 12 heures et 13 heures, ainsi qu'à partir de 20 heures et jusqu'à 7 heures ainsi que les dimanches et jours fériés usuels.

*Voir Art. 41 du règlement de Police du 10.11.2008 (disponible sur le site communal)*

## **Dureté de l'eau**

Le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) a effectué le 22 février un contrôle de notre eau potable à la fontaine de la Rue de l'Eglise. La dureté de l'eau a légèrement baissée (27.4° Français) avec le raccordement à la Vy-Mauraz.

## **Prévention**

Les efforts fournis ces dernières années par les autorités publiques et les associations n'apportent pas grand-chose aux piétons, aux utilisateurs de vélos ou de vélos électriques et aux motocyclistes. Les routes sont devenues plus sûres pour les automobilistes grâce aux progrès techniques et aux campagnes de prévention sur l'alcool au volant. Par contre, les usagers du trafic les plus fragiles ont vu leur vie devenir plus dangereuse. Soyons vigilant !

## **Subventions énergétiques**

Le canton a augmenté ses subventions pour l'assainissement énergétique des bâtiments notamment pour l'isolation et le remplacement des fenêtres. Les aides pour le remplacement des fenêtres passent de 40 à 120fr/m<sup>2</sup> et un nouveau bonus de 30fr/m<sup>2</sup> est introduit en cas de rénovation globale : [www.unissons-nos-energies.ch](http://www.unissons-nos-energies.ch) et [www.leprogrammebatiments.ch](http://www.leprogrammebatiments.ch) (rubrique : déposer une demande dans le canton de vaud)

Il a également introduit une nouvelle subvention destinée à la réalisation d'audits énergétiques des bâtiments construits avant l'an 2000. Cet audit permet aux propriétaires de connaître l'état des lieux de leur bâtiment établi avec le Certificat Énergétique Cantonal des Bâtiments CECV@Plus et de leur donner accès à des conseils sur les améliorations énergétiques à mettre en œuvre. La subvention forfaitaire se monte à 1'000 fr. pour une maison individuelle et à 1'500 fr. pour les habitations collectives, les bâtiments administratifs et les écoles.

[www.vd.ch/subventions-energie/](http://www.vd.ch/subventions-energie/)

## **Installations solaires**

Il existe une procédure simplifiée pour les installations solaires sur le sol vaudois dans les zones à bâtir comme dans les zones agricoles. Tout projet d'installation de panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques doit être annoncé à la commune. Pour ce faire, nous mettons à disposition sur notre site et au bureau communal le formulaire uniformisé cantonal pour annoncer une installation solaire.

## **Plantes exotiques envahissantes**

Depuis une dizaine d'années, des plantes importées se sont adaptées et envahissent les jardins, les milieux naturels comme les bords des lacs et ruisseaux, ainsi que les cultures. Il faut les éliminer de nos jardins pour éviter leur dissémination par les graines ou les rhizomes. Certaines sont très toxiques pour l'homme, comme l'ambroisie à feuille d'armoise qui entraîne de violentes allergies. Toutes ces plantes sont très prolifiques.

Au jardin, on évitera en particulier l'introduction des plantes suivantes figurant sur la





# La Chaux *info*

Editeur responsable: La Municipalité

N° 44 - mai 2016

liste noire, dont certaines sont encore commercialisées dans les jardinerie comme le buddleia et le robinier : le Solidage géant, plante jaune et décorative originaire du Canada ( présent à la gravière de La Chaux) - le Buddleia davidii, buisson originaire de Chine, arbre à papillons très répandu en Suisse - la Berce du Caucase, qui envahit les bords des ruisseaux, très urticant - le Robinier faux-acacia, originaire des USA - le Sumac, originaire de Virginie - l'Impatiens glanduleuse, provenant de l'Himalaya - le Sénéçon du Cap, plante d'Afrique du Sud - l'Ailante, provenant de Chine et du Japon. Les cantons ont publié des fiches sur ces plantes et organisent la lutte dans la nature. Certaines plantes doivent passer par d'incinération pour éviter leur dissémination, car le compostage ne suffit pas pour les éliminer. Dans certains cas, il faut s'adresser à un spécialiste pour procéder à un arrachage ou destruction ciblée de ces plantes. C'est le cas à La Chaux pour l'élimination de la Renouée du Japon, une peste qui colonise les rives du Veyron.

Pour plus d'infos voir le lien disponible sur le site de la commune.

*Bernard Dufour*

## **Poissons du lac**

Quelle chance, voilà que les poissons du Lac remonte jusqu'à La Chaux ! Dotée d'une boucherie, d'une fromagerie, d'une librairie, sans parler d'une Auberge communale, d'un salon de coiffure, de garages, etc., etc., La Chaux fait des jaloux avec l'ouverture d'une « poissonnerie » début mai... tous les mercredis de 8h30 à 11h30, venez acheter du poisson frais pêché ou fumé ainsi que des préparations à la Rue des Italiens 9B chez Fanny Guex et Alain Schmid.

## **Bibliothèque, 30 ans**

Grâce aux nombreuses bénévoles et à leur dévouement, la bibliothèque de La Chaux est vivante, active et bien utilisée. C'est dignement qu'elle a fêté ses 30 bougies ! On lui souhaite encore beaucoup d'années radieuses. Ce fut aussi l'occasion de rire aux larmes grâce aux talentueux acteurs des Contes spontanés. Un bon moment de détente !

## **Saoû**

Le jumelage franco-suisse se porte bien ! La tradition a été respectée, votre syndique est descendue à Saoû pour re-signée avec le maire Daniel Gilles, la Charte qui unit les deux communes et accessoirement pour participer à la chaleureuse soirée « Fondue » préparée avec le gruyère de la fromagerie Berger accompagnée d'un cru local de Prévondavaux. En additionnant les élections (4 de chaque côté) c'est le 8<sup>ème</sup> fois que se manifeste l'attachement réciproque à ce sympathique rapprochement entre les deux communautés.

Le palmarès du jumelage est éloquent ! Quatre livres, deux films, une vingtaine d'expositions, des participations croisées à la Foire aux Fruits d'Hiver et au Marché Artisanal, des visites, des randonnées, des sorties entre vététistes, naturalistes et gastronomes, et bien d'autres choses encore dont la moindre n'est pas le Sentier international « Sur les pas des huguenots » qui passent désormais par les deux villages grâce au jumelage.

On s'est séparé en se donnant rendez-vous à La Chaux où sera inaugurée le 27 août prochain aux bords du Veyron la paisible et ombragée « Promenade de Saoû » ainsi que l'enseigne de l'Auberge communale.

*Brigitte Dufour*

## **Sortie des aînés**

Sous le signe de la découverte, la sortie socio-culturelle printanière du 21 avril a permis aux aînés de La Chaux et de Grancy de découvrir les charmes de la maison de la rivière à Tolochenaz.





# La Chaux *info*

Editeur responsable: La Municipalité

N° 44 - mai 2016

## **Rebião dâo Veyron**

Avis aux amateurs, tous les quinze jours, le jeudi dès 20h, notre village accueille à la salle villageoise un groupe de personnes qui exercent ou apprennent le patois vaudois. Pourquoi pas vous ? Le groupe est ouvert à accueillir toute personne qui s'intéresse à ce parler vaudois qui disparaît petit à petit. Contacter M. Michel Freymond de La Coudre pour plus d'infos au 021 864 52 01.

## **Le bénévole, héros de La Chaux !**

On l'a tous entendu une fois ou l'autre : « Tu viens de La Chaux, c'est formidable ce village, tout ce qui s'y passe ! ». Et nous voilà tout fier d'habiter là-bas, au fond du vallon du Veyron. Mais on ne se rappelle pas toujours que cette belle réputation est largement due à tous ces bénévoles qui, depuis des années, mettent leur temps et leur énergie à disposition de l'organisation de l'Open Air, du marché artisanal, des festivals de théâtre, de rock et de monocycle, des concerts classiques, des tournois de ping-pong et de pétanque, et... de tant d'autres. Sans les bénévoles, pas d'activité, pas d'ambiance, pas de réputation. Mais qu'est-ce que c'est exactement que d'être bénévole à La Chaux ? Quelques questions/réponses :

**Que font les bénévoles ?** Avant et après les manifestations, ils aident au montage et démontage (tentes, tables, matériel cuisine, etc.). Pendant, ils font le service dans les bars et stands restauration. Le reste de l'année, ils participent à la création de décors, font du jardinage, etc. L'essentiel est qu'ils fassent une activité qui leur plait.

**Quel est l'avantage d'être bénévole ?** C'est un moyen tout simple de découvrir l'univers mystérieux de son entourage direct, de tisser des contacts, de contribuer à la réalisation de projets amusants et de faire vivre notre village. Et c'est l'occasion de faire la fête, pour ceux qui aiment ça, jusqu'à pas d'heure !

**Quelles sont les obligations du bénévole ?** Il n'y en a pas. Ce n'est pas parce qu'on a donné une fois un coup de main, qu'il faut se sentir obligé de participer à toutes les activités. Par contre, si on s'engage pour une manifestation, il est important d'être là, car on compte sur vous !

**Comment devenir bénévole ?** Ca c'est la partie délicate ! Le futur bénévole doit prendre son courage et son téléphone et appeler le Comité de La Chaux 2000 (079 348 43 75) ou les responsables de projets, ou venir directement à une des activités (Les grands jeux, Le Jardin se crée). Et là, le devoir des vieux bénévoles est de lui faire un accueil triomphant et de l'intégrer le mieux possible.

Tout ça pour dire que nous accueillons volontiers des nouveaux bénévoles pour les projets 2016 de la Chaux 2000 et plus spécialement pour :

**Sortons les grands jeux.** Création de jeux de société géants (Morpion, Puissance 4, Mikado, etc.) mis à disposition du public, dans le village. Pour les amateurs de bricolage en tous genres : menuiserie, dessin, peinture, etc. Tous les mardis de 20h à 22h, au Château de La Chaux. Contact Igor Jungi 078 716 61 23.

**Le Jardin se crée.** Aménagement et réalisation d'un jardin potager au milieu du village, puis dégustation des produits récoltés. Pour les amateurs de jardinage. Tous les jeudis de 20h à 22h, au centre du village, à côté de la laiterie. Contact Lise-Hélène Meylan 079 625 36 37.

**Festival des Granges.** Tenue du stand restauration et du bar. Pour les amateurs de convivialité, de cuisine et d'ambiance « festival ». Du 25 au 28.08 et du 1<sup>er</sup> au 4.09, place des Pâquis. Contact : Laurent Métraux 079 582 68 93.

Au plaisir de vous rencontrer lors d'une des manifestations de l'année, comme bénévole ou comme visiteur.

*François Pidoux, Président de La Chaux 2000*





## Agenda

---

Vendredi 20 mai

à midi à l'auberge communale

Le comité du **club des aînés** vous propose de venir partager un instant savoureux et convivial à l'auberge communale. Menu pour la modique somme de Fr. 15.-, sans les boissons.

Inscriptions auprès de Thérèse Boffa au 021 861 11 01 ou 021 861 16 24

---

Vendredi 20 mai

dès 19h00 à la salle villageoise, soirée cabaret organisée par le Groupe culturel

### **Le feu latin avec Les Virtuoses romantiques**

Clena Stein (contrebasse) Ivani Venturieri (piano) Florin Moldoveanu (violon) Stéphane Chapuis (accordéon) vous emmènent à travers la culture latine – des nuits parfumées d'Espagne et ses rythmes flamenco, jusqu'aux émotions brûlantes du tango argentin.

Renseignements et réservations au 021 862 19 73 ou par mail [el.muelli@bluewin.ch](mailto:el.muelli@bluewin.ch)

---

Samedi 28 mai

**tournoi de pétanque** – petite restauration la journée + broche le soir

au terrain de football organisé par la Société de Jeunesse de La Chaux

inscription sur place jusqu'à 13h30 ou au 079 / 440 09 03 ou par mail : [lachauxjeunesse@gmail.com](mailto:lachauxjeunesse@gmail.com)

---

Jeudi 9 juin

à 20h00 à la salle villageoise

### **Conseil général**

---

Vendredi 10 juin et

Samedi 11 juin

[www.PIEDSPLATS.CH](http://www.PIEDSPLATS.CH)

**Festival** de musique au Paddock

Bar – restauration – camping

---

Mercredi 15 juin

Dans le cadre du **club des Aînés**, une sortie socio-culturelle, à la découverte des orchidées sauvages et visite des anciens fours à fer, est organisée le mercredi 15 juin dans les bois de Ferreyres. Rendez-vous sur le parking de l'auberge communale à 14h30.

---

Samedi 9 juillet

**Balade gourmande et campagnarde** – vous recevrez toutes les informations utiles prochainement